

INCIDENTS A LA LIBERATION DU CAPITAL

- **Objectifs :**
 - **Présentation des modalités financières et des principes comptables des opérations relatives aux incidents de paiement lors de la libération du capital.**

- **Pré requis :**
 - **Connaissances en droit des sociétés.**
 - **Notions essentielles sur le financement des entreprises, la structure du bilan et l'évaluation des titres des sociétés.**
 - **Connaissances des comptes et des modalités d'enregistrements des opérations relatives à la constitution des sociétés et aux augmentations de capital.**

- **Modalités et méthodes :**
 - **Exposés didactiques des principes financiers et comptables.**
 - **Exemples simples corrigés.**
 - **Synthèse.**

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1. PRINCIPES.....	2
1.1. Versements des fonds avec retard.....	2
1.2. Versements non effectués.....	2
Chapitre 2. EXEMPLE.....	2
2.1. Enoncé et travail à faire.....	2
2.2. Annexe.....	3
2.3. Correction.....	3
Chapitre 3. EXEMPLE (Suite).....	4
3.1. Enoncé et travail à faire.....	4
3.2. Annexe.....	4
3.3. Correction.....	4
3.3.1. Travail 1.....	4
3.3.2. Travail 2.....	5
3.3.3. Travail 3.....	5
3.3.3. Travail 4.....	6
Chapitre 4. SYNTHESE.....	6

Chapitre 1. PRINCIPES.

Certains actionnaires ne payent pas les sommes dues pour leurs apports en numéraire dans les délais prévus.

La société doit réclamer les paiements auprès des actionnaires.

Deux situations peuvent être rencontrées :

- Versements des fonds avec retard,
- Versements non effectués.

1.1. Versements des fonds avec retard.

Le montant des fonds versés avec retard devra intégrer :

- Les sommes dues pour la fraction de capital appelée et non versé.
- Les intérêts de retard selon les modalités prévues dans les statuts.
- Les frais de relance engagés par la société.

1.2. Versements non effectués.

La société met en demeure de payer les actionnaires n'ayant pas réglé dans les délais impartis les appels de fonds correspondant à la libération du capital.

La vente des titres est effectuée auprès des autres actionnaires, au plus offrant ou en Bourse si les titres sont cotés.

Ces actionnaires débiteurs sont qualifiés de « défaillants ».

Un compte spécifique est ouvert pour :

- constater les sommes dues sur l'appel de fonds,
- les frais dont ils sont redevables,
- la vente des titres,
- le règlement de ce qui leur est dû.

Chapitre 2. EXEMPLE.

2.1. Enoncé et travail à faire.

Le 15 juillet 200N, le 3ème quart du capital d'une société anonyme doit être payé avant le 15 août 200N.

Montant du capital : 2 000 000 € soit 20 000 actions de 100 €.

Le 31 août 200N, les versements pour 1 000 actions n'ont pas été réalisés.

Situation des comptes relatifs à l'opération d'appel de fonds le 31 août 200N			
Comptes		Soldes	
		Débiteurs	Créditeurs
1011	Capital souscrit – non appelé		500 000 (1)
1012	Capital souscrit – appelé, non versé		25 000 (2)
1013	Capital souscrit – appelé, versé		1 475 000 (3)
109	Actionnaires – capital souscrit – non appelé	500 000 (1)	
45621	Actionnaires – capital souscrit – non appelé – non versé	25 000 (2)	
(1) 100 x 20 000 x 1/4		(2) 100 x 1 000 x 1/4	(3) (100 x 20 000 x 1/2) + (100 x 19 000 x 1/4)

Le 15 septembre 200N, l'actionnaire détenteur de 600 actions paye par virement bancaire :

- le 3^{ème} quart,
- les intérêts de retard sont décomptés au taux de 8 %,
- les frais de relance déjà payés par la société s'élèvent à 20 €.

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant l'annexe ci-après :

- Annexe : Bordereau de saisie – Journal Unique (à compléter).

Comptabiliser ces opérations.

2.2. Annexe.

Bordereau de saisie - Journal unique - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Ordre de virement		
200N			Régularisation du capital de la société		
Totaux					

2.3. Correction.

Bordereau de saisie - Journal unique - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
15-sept. 200N	512	Banques		15 120,00	
	45621	Actionnaires - capital souscrit et appelé, non versé	Ordre de virement		15 000,00
	763	Produits des autres créances			100,00
	791	Transferts de charges d'exploitation			20,00
15-sept. 200N	1012	Capital souscrit - appelé, non versé	Régularisation du capital de la société	15 000,00	
	1013	Capital souscrit - appelé, versé			15 000,00
Totaux				30 120,00	30 120,00

Chapitre 3. EXEMPLE (Suite).

3.1. Enoncé et travail à faire.

Sur les 1 000 titres dont le 3^{ème} quart n'a pas été payé dans les délais :

- 600 ont été payés avec retard,
- 400 ne sont pas payés.

Les frais à la charge de l'actionnaire défaillant comprennent :

- 50 € de frais de mise en demeure payés à un huissier,
- 300 € de frais bancaires divers.

Les 400 actions sont vendues en Bourse le 15 septembre 200N au prix unitaire de 60 €.

Les intérêts sont décomptés pour 2 mois (15 août au 15 septembre 200N) au taux de 8%.

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant l'annexe ci-après :

- **Annexe : Bordereau de saisie – Journal Unique (à compléter).**

1°) Comptabiliser ces opérations.

2°) Indiquer la situation des comptes après régularisations dans la société.

3°) Evaluer la situation de l'actionnaire défaillant.

4°) Evaluer la situation du nouvel actionnaire.

3.2. Annexe.

Bordereau de saisie - Journal unique - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Vente des titres et enregistrement des frais		
200N			Transfert des frais et des frais financiers à la charge de l'actionnaire défaillant		
200N			Paielement du solde à l'actionnaire défaillant		
200N			Régularisation du capital de la société		
Totaux					

3.3. Correction.

3.3.1. Travail 1.

Bordereau de saisie - Journal unique - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
15-sept. 200N	512 6226 627 4566	Banques Honoraires Services bancaires et assimilés Actionnaires défaillants	Vente des titres et enregistrement des frais	23 650,00 50,00 300,00	24 000,00
15-sept. 200N	4566 45621 763 791	Actionnaires défaillants Actionnaires - capital souscrit et appelé, non versé Produits des autres créances Transferts de charges d'exploitation	Transfert des frais et des frais financiers à la charge de l'actionnaire défaillant	10 483,33	10 000,00 133,33 350,00
15-sept. 200N	4566 512	Actionnaires défaillants Banques	Paiement du solde à l'actionnaire défaillant	13 516,67	13 516,67
15-sept. 200N	1012 1013	Capital souscrit - appelé, non versé Capital souscrit - appelé, versé	Régularisation du capital de la société	10 000,00	10 000,00
Totaux				58 000,00	58 000,00

3.3.2. Travail 2.

Situation des comptes après régularisation dans la société le 15 septembre 200N			
Comptes		Soldes	
		Débiteurs	Créditeurs
1011	Capital souscrit – non appelé		500 000 (1)
1013	Capital souscrit – appelé, versé		1 500 000 (2)
109	Actionnaires – capital souscrit – non appelé	500 000 (1)	
(1) 100 x 20 000 x 1/4		(2) 100 x 20 000 x 3/4	

3.3.3. Travail 3.

Situation de l'actionnaire défaillant :

a) Résultat sur l'opération d'appel de fonds non réalisée :

Règlements des 2 premiers quarts	:	$100 \times 400 \times \frac{1}{2} = 20\,000,00$
Encaissement sur vente après déduction des frais	:	<u>- 13 516,67</u>
Résultat (perte)		6 483,33

b) Vérification :

Prix de cession des titres		24 000,00
Valeur nominale des titres libérée des trois quarts : $100 \times \frac{3}{4} \times 400$		<u>30 000,00</u>
Perte sur cession		6 000,00
Frais financiers :	133,33	
Honoraires :	50,00	
Services bancaires :	<u>300,00</u>	
Total des frais :	483,33	<u>483,33</u>
Résultat (perte)		6 483,33

3.3.3. Travail 4.

Situation du nouvel actionnaire :

Il dispose de 400 actions libérées des $\frac{3}{4}$ soit 75 € par titre.

Il lui reste à verser le 4^{ème} quart soit 25 € par titre.

Chapitre 4. SYNTHÈSE.

